

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Spray orange pour marquage du bétail  
(boeufs et cochons)**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Marquage d' animaux
- **Fournisseur/Producteur:**  
Raidex GmbH  
Neuhäuser Str. 17  
72581 Dettingen/Erms  
Allemagne  
Tel.: +49-7123-9751-0  
Fax: +49-7123-9751-33
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**  
Centre anti-Poisons  
Service d'information toxicologique                      Tel.: +33-472116911

### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
  - **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
  - **Composants contribuant aux dangers:**
- |  |         |
|--|---------|
| CAS: 64-17-5            éthanol                        | 50-100% |
| EINECS: 200-578-6 F; R 11                              |         |
| CAS: 67-63-0            2-propanol                     | 10-25%  |
| EINECS: 200-661-7 Xi, F; R 11-36-67                    |         |
| CAS: 74-98-6            propane liquéfie               | 10-25%  |
| EINECS: 200-827-9 F+; R 12                             |         |
| CAS: 106-97-8          butane, pur                     | 2,5-10% |
| EINECS: 203-448-7 F+; R 12                             |         |
| CAS: 1495-54-5        4-(phénylazo)benzène-1,3-diamine | < 2,5%  |
| EINECS: 207-803-7 Xi; R 36/37/38                       |         |
| CAS: 100-51-6          Alcool benzylique               | < 2,5%  |
| EINECS: 202-859-9 Xn; R 20/22                          |         |

### 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Attention! Récipient sous pression.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 95,0 % en masse de composants inflammables.

Conserver hors de la portée des enfants.

(suite page 2)

— F —

## Fiche de données de sécurité

### selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

#### Nom du produit **Spray orange pour marquage du bétail** (boeufs et cochons)

(suite de la page 1)

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### 4 Premiers secours

- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver à de l'eau.
- **après contact avec les yeux :**  
Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.
- **après ingestion :**  
Une absorption accidentelle de produit en milieu industriel est quasiment exclue. En cas d'absorption orale du produit:  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.  
Aller au médecin et montrer la fiche technique de sécurité
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**  
En cas d'inspiration de fortes concentrations :  
Mal de tête  
Nausée  
Vertiges  
Lassitude  
Perte de connaissance  
Après ingestion:  
Irritation des muqueuses.  
Vomissement  
Troubles gastro - intestinaux
- **Traitement** Traitement symptomatique

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**  
Eau.  
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :** Aucune dangers connue
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**  
Veiller à une aération suffisante

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

### Nom du produit **Spray orange pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**

(suite de la page 2)

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

• **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

• **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

## 7 Manipulation et stockage

• **Manipulation :**

• **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

• **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, également par lampes à incandescence. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Pour l'entreposage, veuillez respecter les directives nationales pour les conditionnements de gaz comprimé.

• **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**64-17-5 éthanol**

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

**Nom du produit** **Spray orange pour marquage du bétail  
(boeufs et cochons)**

(suite de la page 3)

**67-63-0 2-propanol**VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm**106-97-8 butane, pur**VME (France) 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm· **Equipement de protection individuel :**· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Protection préventive de la peau par un onguent

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

· **Protection des mains :**

Gants résistant aux produits chimiques

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection.· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

<b>Forme :</b>	Aérosol
<b>Couleur :</b>	orange
<b>Odeur :</b>	caractéristique

· **Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Point d'éclair :** non applicable, s'agissant d'un aérosol· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.· **Densité :** non déterminée· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : non déterminé

### 10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Conditions à éviter : voir point 7

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

**Nom du produit** **Spray orange pour marquage du bétail**  
**(boeufs et cochons)**

(suite de la page 4)

· **Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë** :
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :  
Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Peut entraîner de légères irritations de la peau.
- **des yeux** : Irritation des yeux possible
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :  
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant

### 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques** :
- **Toxicité aquatique** : A present il n'y a pas des dates quantitatives concernant la toxicité aquatique.
- **Indications générales** :  
Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ou fournisseur.  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit** :
- **Recommandation** :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)** : 2 5F Gaz.
- **No ONU**: 1950
- **Label**: 2.1
- **Désignation du produit** : 1950 AÉROSOLS

(suite page 6)

— F —

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

### Nom du produit **Spray orange pour marquage du bétail (boeufs et cochons)**

(suite de la page 5)

- **Remarques :** Limited Quantity: 1 l emballage intérieur, 30 l pièce d'expédition
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 2.1
- **No ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **No EMS :** F-D,S-U
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 2.1
- **No ID ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS, inflammable
- **Remarques :** Packing Instructions:  
For Limited Quantities: Y203(Max Net Qty/Pkg: 30 kg G)  
Passenger and Cargo Aircraft: 203 (Max Net Qty/Pkg: 75 kg)  
Cargo Aircraft only: 203 (Max Net Qty/Pkg: 150 kg)

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R :**
  - 12 Extrêmement inflammable.
  - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**
  - 3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
  - 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
  - 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
  - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
  - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
  - 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
  - 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
  - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
  - 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 10.05.2006

revue le : 10.05.2006

---

**Nom du produit Spray orange pour marquage du bétail  
(boeufs et cochons)**

---

(suite de la page 6)

**· Identification particulière de certaines préparations :**

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 95,0 % en masse de composants inflammables.

Conserver hors de la portée des enfants.

**· Prescriptions nationales :****· Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

---

**16 Autres informations**

---

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases R importantes:**

11 Facilement inflammable.

12 Extrêmement inflammable.

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**· Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim

Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

**· Contact :** Angelika Torges